

COMPTE RENDU
REUNION DU 30 JANVIER 2018 – 18 HEURES –

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Céline DANCER, maire,

Etaient présents : 09 Conseillers sur 10

Absents : Mr Thierry PILLOT

Secrétaire de séance : Mr GRANGER

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé

I - Présentation du projet d'aménagement de la forêt communale – 2017-2036 :

Mme ALLIOT accompagnée de monsieur Yves GADREY sont venus présenter au conseil municipal le bilan de l'aménagement forestier de 2000 à 2015 et proposer le nouvel aménagement d'une durée de 20 ans (2017-2036) avec les traitements suivants :

- Un groupe de régénération entamée à terminer (4,06 ha sur la parcelle 2)
- Un groupe de futaie irrégulière sur 26,80 ha
- Un groupe de futaie irrégulière extensive sur 33,45 ha
- Un groupe d'amélioration de futaie résineuse sur 19,63 ha
- Un groupe hors sylviculture en évolution naturelle sur 48,71 ha

Il est proposé également de planter des cèdres en bordure de layons en étalant les travaux et en privilégiant les plantations d'automne.

II - Projet d'aménagement de l'accès à l'Agence Postale et à l'Ecole :

Madame le Maire présente au conseil le projet d'aménagement envisagé devant l'agence postale et l'école pour gagner en visibilité et en accessibilité.

Le conseil accepte de déposer une demande de subvention au titre de la DETR ainsi qu'un dossier d'aide financière au titre des amendes de police.

III - SICECO : Approbation des nouveaux statuts :

Monsieur Fabrice BOUARD rappelle aux membres du conseil municipal que le Comité Syndical du SICECO a, par délibération du 01.02.2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 établissements publics de coopération intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20.06.2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité Syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 08 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La communauté de communes de Pouilly en Auxois, Bligny sur Ouche
- La communauté de communes du Mirebois et Fontenois
- La communauté de communes de Saulieu
- La communauté de communes des Terres d'Auxois
- La communauté de communes de Beaune, Côte et Sud
- La communauté de communes de Tille et Venelle
- La communauté de communes CAP Val de Saône
- La communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais
- La communauté de communes de Norge et Tille
- La communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine

- La communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges

Par une seconde délibération le Comité Syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents.

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes. La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Madame le maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification des statuts.

Elle propose au conseil municipal de les approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214.27

Vu les délibérations des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité Syndical du SICECO du 08.12.2017

Vu le projet de statuts du SICECO

- Approuve l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus
- Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité Syndical du SICECO en date du 08.12.2017
- Autorise madame le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

IV - Compte rendu sur situations agents communaux :

- Demande de passage devant le Comité Médical par Madame Sylvette MAGNIEN afin de reconsidérer son arrêt maladie ordinaire en grave maladie. Le dossier a été envoyé le 29 janvier au Comité Médical.
- Madame LE BOUCHER sera en retraite en août 2018, une réflexion est engagée sur son remplacement ou la suppression de son poste. La possibilité de garder seulement le service de minibus le jeudi après-midi est évoquée avec la possibilité de revoir le contrat d'Amandine Bresset, gérante de l'agence postale, pour effectuer ce service.

V - Inscriptions à la formation « gestion des cimetières en zéro phyto » :

Fabrice BOUARD et Philippe GADREY se rendront à la journée d'actualité « gestion des cimetières en zéro phyto » le 20 février prochain afin de se former sur les nouvelles tendances en la matière.

VI - Programme des travaux d'investissement 2018 :

Madame le maire liste une première ébauche des programmes de travaux 2018 avec le conseil municipal, à savoir :

- Achèvement de l'aménagement de la Place de l'Europe
- Aménagement de l'accès à l'Ecole et à l'Agence Postale
- Remplacement de la chaudière du logement Place St Martin
- Travaux de rénovation de la salle des bains du logement Rue Charles Paquelin
- Rénovation de la façade du Club House et des vestiaires du Club de Football
- Programme de nouveaux aménagements paysagers et plantations diverses

VII - Fixation des réunions budgétaires :

Madame le maire fixe les différentes réunions nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2018.

VIII - Stationnement des gens du voyage sur les terrains de la ZAC du Pré Fleury :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'installation depuis une quinzaine de jours de 5/6 caravanes de gens du voyage sur le parking de la ZAC du Pré Fleury.

La communauté d'agglomération, propriétaire des terrains a été immédiatement informée ainsi que les gendarmes qui se sont rendus sur place pour procéder à un relevé d'identité.

La commune de Chassagne-Montrachet attend un rapprochement avec les services de l'agglomération pour envisager ensemble les moyens à mettre en œuvre pour faire cesser cette occupation sauvage.

IX - Dossier d'embauche de personnes condamnée à des travaux d'utilité générale :

Madame le Maire indique au conseil vouloir se rapprocher du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Côte d'Or pour accueillir une personne condamnée à des Travaux d'Intérêt Général (TIG).

Philippe GADREY, agent communal qui supervisera cette personne a été consulté et a donné son accord.

IX - Situation Société de Chasse

Monsieur Didier RIOLET rapporte au conseil les difficultés financières rencontrées par la société de chasse compte tenu de l'effectif en diminution et des tarifs pratiqués par la fédération pour faire face notamment aux dégâts de sangliers.

Un rendez-vous avec le trésorier est prévu le 6 février 2018 en mairie.